

# Certificat de spécialisation Animation et maintien de l'autonomie de la personne

**LAVELANET DE COMMINGES**  
**23 NOVEMBRE 2020**  
**1 JUILLET 2021**

## Dates à retenir

- Module 1 : du 23 au 28 novembre 2020
- Module 2 : du 17 au 22 mai 2021
- Certifications le 1er juillet 2021

## Tarifs

Frais d'inscription : 80 €  
CS AMAP : 1197 €

## Renseignements

CEMEA Occitanie  
Renseignements et inscriptions  
auprès de Stéphanie Pugenc

04 67 50 46 00

accueil@cemea-occitanie.org

www.cemea-occitanie.org

## Les objectifs de la formation

Le Certificat de spécialisation « Animation et Maintien de l'Autonomie de la Personne » (CS AMAP) est délivré par le Ministère de la Jeunesse et des Sports. Il permet aux personnes diplômées d'un BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS ou en cours de formation d'appréhender des publics en perte d'autonomie et d'être en capacité de répondre à leur besoin, alternant de l'individuel et du collectif dans un esprit de bienveillance à l'encontre des publics accueillis.

Il atteste de la capacité de l'animateur à :

- \* Mobiliser les connaissances associées aux différentes personnes concernées par une perte importante d'autonomie.
- \* Préparer une action d'animation participant au maintien de l'autonomie de la personne.
- \* Mettre en œuvre une action d'animation participant au maintien de l'autonomie de la personne.
- \* Evaluer une action d'animation participant au maintien de l'autonomie de la personne.

## Les débouchés

Certains animateurs sont employés dans des structures accueillant des personnes vivant une situation de perte d'autonomie individuelle importante. Dans ce cadre, leurs activités professionnelles les amènent à travailler en équipe pluridisciplinaire et les animations qu'ils sont amenés à conduire participent à atteindre, selon les cas, les objectifs suivants : le ralentissement du processus de perte d'autonomie individuelle ; le maintien d'un lien avec le milieu de vie antérieur ; le maintien de la curiosité permettant la stimulation de l'activité et des capacités intellectuelles ; le maintien des capacités de relation sociale permettant de freiner le processus abandonnique ; l'entretien de la mémoire ; l'entretien des capacités physiques et/ ou psychiques de la personne.

## Les + de cette formation

+ Un accès à Yakamédia, la médiathèque éduc'active des CEMEA

+ Une formation accessible aux personnes en situation de handicap, avec un parcours individualisé de formation, une équipe de formateurs qualifiés, un référent handicap au sein du Centre de Formation



## La formation

La formation est organisée en alternance .

Module 1 : 5 jours en internat + 2 jours de formation à distance

Stage : 15 jours (105h) dans une structure accueillant des personnes concernées par une perte importante d'autonomie

Module 2 : 5 jours en internat + 2 jours de formation à distance

Cette formation, principalement dispensée en présentiel, intègre des temps de formation à distance.

## Le programme du CS AMAP

Les contenus

\* Être capable de prendre en compte les caractéristiques des personnes concernées par une perte importante d'autonomie pour préparer une action d'animation : connaissances sur les personnes concernées par une perte d'autonomie et analyse de leurs conséquences pédagogiques , préparation d'une action d'animation.

Être capable de conduire une action d'animation participant au maintien de l'autonomie de la personne : conduite d'une action d'animation, évaluation une action d'animation

La certification est délivrée par la DRJSCS sur proposition du jury régional du diplôme associé. La certification se fera en trois temps :

1. La présentation écrite d'un dossier d'une vingtaine de pages présentant un cycle d'animation sociale. Ce dossier présentera au minima trois activités d'animation favorisant le développement ou le maintien de l'autonomie et de la relation sociale. Une des séances qui sera présentée au jury final sera développée dans le dossier

2. Epreuve de présentation de séance d'animation sur la structure d'alternance devant deux personnes expertes composant une commission certificative.

3. Entretien de 30 minutes avec le candidat

## Modalités d'accès en formation et prérequis

Satisfaire aux exigences préalables à l'entrée en formation :

Les exigences préalables sont définies par l'arrêté de l'Arrêté du 9 novembre 2016 portant création de la mention « animation sociale » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « animateur », à savoir, être diplômé ou en formation :

\* Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (BPJEPS)

\* Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (DEJEPS)

\* Diplôme d'Etat Supérieur de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (DESJEPS)

\* Diplôme équivalent

Réussir les épreuves de sélection :

\* écrit (2h), oral (30')

## Le public concerné

Le certificat de spécialisation AMAP s'adresse aux personnes en formation ou titulaires d'un BPJEPS, DEJEPS ou DESJEPS.

## Le financement de la formation

Cette formation est éligible au CPF. Vous êtes demandeur d'emploi : votre formation peut être financée dans le cadre du programme régional de formation (PRF) de la région Occitanie. Vous êtes dans une autre situation: de nombreuses aides sont possibles. Contactez nous!

CGV : <https://cemea-formation.com/CGV/>

Pour les CEMEA, exercer les métiers de l'animation, c'est :	Méthodes mobilisées
Participer à la transformation des personnes, des groupes et des organisations. Favoriser le développement des liens sociaux.	Une conception et une pratique de la formation en alternance L'utilisation de méthodes d'éducation active
Agir pour l'autonomie des personnes et des groupes.	La valorisation du rôle du groupe de personnes en formation
Soutenir la transformation des dynamiques des territoires.	L'aide au développement d'une identité professionnelle et d'un projet professionnel
Contribuer au développement du bénévolat et de la vie associative.	La mise en œuvre de parcours de formation et de suivis personnalisés
Aider les personnes et les groupes à interroger leurs références, leurs habitudes, leurs représentations.	L'utilisation du numérique et de la FOAD dans la formation
Agir pour le développement des pratiques culturelles de tous,	L'accès à la plateforme de ressources en ligne Yakamédia
Sensibiliser les personnes au vivre ensemble et à l'interculturel.	La mise en place de démarches d'accompagnement culturel durant la formation